



Comité Technique Local - DDFiP 17 CGT Finances publiques Charente-Maritime



Compte-rendu du CTL du 07 janvier 2014 :

Ordre du jour :

- ① Approbation PV du CTL du 10/10/2013
- ② Évolution de la situation des emplois en 2014
- ③ Transfert du SPF de Saint-Jean d'Angély à Saintes : mise en gestion conjointe des SPF de Saintes et Saint-Jean d'Angély
- ④ Départementalisation des procédures collectives au sein du PRS
- ⑤ Bilan de la campagne concernant l'entretien professionnel 2013 (gestion 2012)
- ⑥ Information sur les résidences d'affectation nationale (cadres B et C)
- ~~⑦ Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Savinien~~
- ⑧ Ponts naturels 2014
- ⑨ Questions diverses

À l'ouverture de la réunion, les organisations syndicales unanimes ont fait la déclaration liminaire [suivante](#) :

Après la déclaration liminaire inter-syndicale, M. SUDRET précise qu'il ne répond que sur la « partie locale ». Il indique qu'en présence d'un vote unanime contre des représentants syndicaux, un **second CTL sera convoqué ultérieurement sur le seul point de « l'emploi », conformément au règlement.** (Ce CTL se tiendra le *lundi 20/01/2014*)

M. NOLF propose de retirer le point sur la modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Savinien, mis à l'ordre du jour par erreur, après la fusion avec Tonnay-Boutonne. Les agents actuellement en poste n'ont pas été consultés, et qui plus est les éléments justifiant la demande ont changé.

Nous comprenons les difficultés ressenties par les agents. La politique de régression incessante de l'emploi rend la gestion de ces postes insupportable pour pousser aux fusions de services et aux restrictions d'horaires d'ouverture.

① Approbation du procès-verbal du CTL du 10 octobre 2013

Votes : unanimité pour.

② Évolution de la situation des emplois en 2014

Votes : unanimité des représentants syndicaux contre.

③ Transfert du SPF de Saint-Jean d'Angély à Saintes : mise en gestion conjointe des SPF de Saintes et Saint-Jean d'Angély

Ce point est présenté par M. LOZANO. Avec 6 services de SPF, nous avons une situation très contrastée sur le département au regard de la mise en rapport de la situation de travail avec les effectifs. C'est, selon lui, ce qui motive les rapprochements entre SPF. Il évoque l'impossibilité de fusionner les bases FIDJI, ce qui conduit à créer deux « secteurs » : Saintes 1 et Saintes 2.

M. SUDRET ajoute que la généralisation de « Téléacte » interviendra en 2015.

Nous répliquons que cette fusion de services se fait avec 3 suppressions de postes. Le but de ces regroupements de SPF n'est pas essentiellement technique, mais vise surtout à supprimer des postes.

Le « problème informatique » de FIDJI est insoluble, car FIDJI ne permet pas de gérer les fusions de services..., et cela implique le maintien de deux « secteurs » différents. FIDJI et BNDP sont inadaptés aux besoins des services. Les restructurations à venir et l'abandon de la double formalité pour les donations (*et autres modifications de tâches ou de procédures...*) laissent augurer d'énormes problèmes techniques dans un futur proche.

Nous demandons s'il a été tenu compte de la particularité des tissus immobiliers du SPF de St Jean d'Angely, à savoir une forte parcellisation rendant l'analyse des actes beaucoup plus fastidieuse. M NOLF nous répond que la direction en tenue compte

Nous dénonçons le fait que le ratio charge/agent dans ce nouveau service sera aussi important que pour le SPF de la Rochelle et de Marennes et nous exprimons des doutes sur la prise en compte de la spécificité de la SPF de Saint Jean d'Angely. Nous rappelons que les SPF de Marennes et de La Rochelle sont fragilisés depuis de nombreuses années et que des retards de publication supérieurs à 60 jours entraînent des difficultés pour les autres services de la DGFIP notamment pour le SIP (*plus de contentieux d'attribution en taxe foncière*) et pour la mise à jour de BNDP. En conséquence, le département ne devrait pas avoir deux SPF en difficultés chronique mais trois.

Nous posons la question de la Prime de Fusion pour les agents concernés (à une forte parcellisation de Saint-Jean d'Angély). La réponse est positive. Les agents concernés seront éligibles à la prime dans les conditions de droit commun (distance supérieure à 20 kilomètres).

Votes : Unanimité CONTRE.

Nous expliquons notre vote par le recul de l'emploi, l'accroissement des charges de travail et le recul du maillage territorial.

④ **Départementalisation des procédures collectives au sein du PRS**

Ce point est introduit par une présentation de M. LOZANO. Il en donne des motifs techniques, et précise qu'il n'y aura pas de transfert du stock (actuellement 1 364 dossiers en stock en 2012, pour environ 48 millions d'euros, le taux de recouvrement se situant à environ 5 %), mais seulement des dossiers nouveaux.

Nous posons la question des procédures collectives au regard des créances des collectivités publiques territoriales (produits locaux). Il est répondu qu'effectivement cette question ne sera pas gérée par le PRS

Nous exposons que pour un même problème, l'administration adopte des solutions totalement différentes. Il y a quelques années les procédures collective ont été dévolues à des cadres B de SIE sans aucune formation et sans renfort, ni formation.

Cela dit, l'« allègement » des tâches des agents de SIE chargés des R.A.R (Reste à Recouvrer) n'est que très provisoire, car cela servira ultérieurement de prétexte pour les suppressions de postes dans les SIE dans les années à venir.

Nous faisons observer qu'il n'y a pas de création d'emploi B à l'occasion de ce transfert de charges. En effet le poste va être pris sur l'EDRA, ce qui va impacter nombre d'autres services, alors que nous sommes en situation de manque d'emplois B sur le département.

Votes : Unanimité CONTRE.

⑤ **Bilan de la campagne concernant l'entretien professionnel 2013 (gestion 2012)**

Ce point est présenté par M. MARTIN qui expose le contenu des différents tableaux communiqués aux représentants du personnel.

À cette occasion, nous réitérons nos critiques du nouveau système d'évaluation et de ses conséquences néfastes sur les agents et sur leur carrière.

Ce point étant un point d'information, il ne fait pas l'objet d'un vote.

⑥ Information sur les résidences d'affectation nationale (RAN) pour les cadres B et C

Ce point est présenté par M. MARTIN qui explique que des réunions vont être organisées prochainement à La Rochelle et Saintes sur cette question, essentiellement à destination des agents issus de la filière gestion publique.

Des précisions sont demandées sur la situation des agents dont le poste est supprimé.

Ce point étant un point d'information, il ne fait pas l'objet d'un vote.

⑧ Ponts naturels 2014

Les propositions de la Direction pour 2014 sont : vendredi 30 mai 2014, lundi 10 novembre 2014 et vendredi 26 décembre 2014, ainsi que le 2 janvier 2015.

Nous rappelons que, selon les textes en vigueur, les jours ARTT et les congés sont attribués personnellement aux agents et sont utilisables selon leur propre choix. Nous considérons donc qu'imposer des jours de fermeture sur leur contingent de congés ou d'ARTT est illégal. Rien n'empêche l'administration de décider des « ponts naturels » en octroyant des autorisations d'absence hors congés et ARTT. Nous nous prononçons donc contre cette mesure restrictive.

⑨ Questions diverses

- Nous attirons l'attention sur les conséquences multiples des restrictions budgétaires : Suppression de la fourniture des éphémérides et calendriers, baisse des frais de bureau (plus de stylos, papier de mauvaise qualité...), abonnement NAVIS « Sud-Ouest », et autres, supprimés, réparations des volets roulants, entretien des bâtiments, etc...
À l'heure des aventures financières résultant des expéditions militaires en Afrique, cela est vécu comme des vexations, voire des brimades, qui n'ont pour objet que de faire sentir aux agents le poids de l'austérité pour un rendement financier dérisoire. Cela va entraîner des dépenses supplémentaires pour les agents alors que salaires, traitements, allocations, régimes indemnitaires, et remboursements de frais sont bloqués depuis des années).
Concernant la formation professionnelle, nous signalons que les agents ne demandent même plus les stages, sachant qu'ils ne l'obtiendront pas
- Cartes professionnelles : une information est faite à ce sujet par M. MARTIN. Nous posons la question du coût du renouvellement de ces cartes professionnelles. Seront-elles vraiment réalisées matériellement en interne (par le SDNC) ? Pourquoi ne figure plus l'affectation précise de l'agent ? Nous conseillons en guise de boutade que pour les prochaines opérations de communication, la DGFIP investisse dans des éphémérides estampillés du logo puisque faute de budget les agents sont obligés de les acheter.
- Concernant la question des « axes d'économies » pour 2014, M. SUDRET précise que 675 000 € d'économies ont été réalisées en 2013 par rapport à 2012. Il ajoute que « les axes restent les mêmes ». La diminution pourrait atteindre 250 000 € en 2014. « *Les économies en 2014 restent tout à fait d'actualité. Pour toute décision, les conséquences budgétaires doivent être envisagées. Il faut continuer sur le courrier et sur les frais de déplacement.* ». Nous expliquons que ces économies budgétaires ont un impact très négatif sur la formation professionnelle des agents et que cela commence à se ressentir sur le fonctionnement même des services.
- Nous posons la question des conditions des travaux de désamiantage à FÉTILLY (SIE de La Rochelle Est) : les mesures de sécurité sont-elles bien respectées (calfeutrement). Il est répondu qu'une observation va être faite par la direction sur le terrain.
- Mise à jour du Document Unique des Evaluations des Risques Professionnels DUERP: M. NOLF répond que les ¾ des chefs de service ont « répondu ». Une relance des retardataires va être effectuée. (*La finalisation et la mise à jour de ce DUERP fera l'objet de trois réunions entre les représentants des personnels, une partie des gestionnaires de site et la direction entre le mois de janvier et mars 2014*)
- Nous posons la question de l'arrivée de la mission recouvrement de La Tremblade au S.I.P. de Royan : problèmes matériels, l'exiguïté des locaux, et aussi pour les arrêtés des comptes. Nous dénonçons le fait que ce service ne voit arriver qu'un agent à 80% alors que le nombre d'article augmente de 25% et que son

portefeuille de contentieux double. Par ailleurs, les contribuables n'ont pas été informés convenablement de cette fermeture.

- Installation des nouveaux matériels informatiques, obsolescence de nombre d'applications : 207 micros achetés en 2013.
- Nous demandons où en est le groupe de travail sur les archives, et la mise en ordre des archives (problèmes récurrents de relations avec les généalogistes...). Les résultats de ce groupe de travail seront rendus publics.
- Notaires et déclarations de plus-values. À suivre sur la base de renseignements précis.
- Nous demandons en quoi consistent les missions dévolues à M. GLUART. Il est répondu que c'est une mission de facilitateur à l'égard des chefs de services, et de coordonnateur. Tout ce qui relèvera du CHS concernera ses missions.

La réunion se termine à 17h45